

# La démarche *Palmi G confiance* : Bien faire et le faire savoir

Les professionnels du foie gras lancent une démarche visant à garantir les bonnes pratiques des éleveurs en matière de bien-être animal : *Palmi G confiance*. Il s'agit d'un engagement volontaire, inscrit dans une logique d'éthique professionnelle et au travers duquel les éleveurs affirment leur volonté de transparence et d'amélioration continue. Ils s'engagent à faire contrôler, par un organisme indépendant, la bonne application de la Charte Européenne pour la production de palmipèdes gras.

La démarche s'appuie notamment sur un cahier des charges précis et détaillé des conduites concrètes à tenir pour respecter les engagements et continuer à progresser. Officialisée par l'assemblée générale du CIFOG du 27 juin 2014, la démarche *Palmi G confiance* réunit à ce jour 15 organisations représentant près de 90 % de la filière de production spécialisée. Elles s'engagent ainsi à mettre en oeuvre et promouvoir la démarche auprès de leurs producteurs.



## Sept engagements sont strictement contrôlés par un organisme indépendant

*Palmi G confiance* est une démarche de progrès, nécessitant un niveau minimum d'engagement. Les éleveurs ayant la volonté d'adhérer à la démarche sont accompagnés par des techniciens spécialement formés.

Au cours de leur première visite, ces techniciens habilités évaluent l'élevage selon les 7 critères clés de la démarche, définissent des pistes d'améliorations possibles et indiquent l'échéance à laquelle l'adhésion à *Palmi G confiance* peut être effective.

La signature d'une convention valide ensuite l'adhésion.

Les 7 engagements de la démarche à respecter :

**1. Identité de l'exploitation :** tenir à jour une fiche descriptive complète de l'exploitation

**2. Formation de l'éleveur :** suivre une formation relative au bien-être animal pour la conduite de l'élevage

**3. Alimentation :** garantir aux animaux une alimentation saine et en quantité appropriée

**4. Confort de l'animal :** pour le bien-être des animaux, garantir un espace suffisant et une ambiance confortable, leur permettant de se coucher, de se déplacer librement et de ne pas souffrir du chaud ni du froid

**5. Santé et hygiène :** préserver la santé des animaux en leur assurant de bonnes conditions d'hygiène et des soins appropriés

**6. Relation homme/animal :** éviter toute situation stressante aux animaux en favorisant une bonne relation homme/animal

**7. Sécurité :** assurer la sécurité des animaux et des personnes.



Si vous êtes intéressés par cette démarche, vous pouvez vous rapprocher de votre  
Organisme de Production ou de votre Chambre d'Agriculture (tél. 05.62.61.77.40).



## Un guide technique pour accompagner l'installation des producteurs dans la filière foie gras

Le CEPSCO (Centre d'Etude des Palmipèdes du Sud-Ouest, réseau de 13 Chambres d'Agriculture du Sud-Ouest), en collaboration avec l'ITAVI, a réalisé un guide complet sur l'élevage et le gavage de palmipèdes à foie gras.

Afin d'accompagner les candidats à l'installation, guider les producteurs en place dans leur développement ou encore accompagner les conseillers techniques, la filière palmipèdes à foie gras a souhaité réaliser un guide, recueil d'astuces et de témoignages, sur les différentes étapes de l'élevage et du gavage.

Ce guide a été réalisé pour appuyer le conseil aux jeunes agriculteurs en phase d'installation, mais également aux producteurs en place pour le perfectionnement de leurs pratiques.

Il se veut être un document évolutif et dynamique, faisant parler les professionnels à travers divers témoignages.

Bien que traitant principalement des canards mulards, ce guide traite rapidement aussi des oies grises et des canards

de Barbarie.

Au total, plus d'une cinquantaine de personnes ont été interviewées, 11 départements ont été visités pour découvrir la filière palmipèdes à foie gras et recueillir des astuces et témoignages de professionnels.

Les thèmes abordés dans ce guide sont :

- présentation générale de la filière,
- élevage,
- gavage,
- les spécificités : filière courte, oie, canard de barbarie, ...
- biosécurité et gestion des effluents,
- bien-être animal.

Ce document est librement téléchargeable chapitre par chapitre sur le site internet du Cepso (<http://www.cepso.chambagri.fr>) ou sur le site internet de votre Chambre d'Agriculture (<http://www.gers-chambagri.com/>)

Pour toucher un large public, ce document sera bientôt à disposition dans tous les lycées agricoles du Sud-Ouest, ainsi que dans les CFPPA.